



LA MIELLERIE DE L'ABEIAÛ  
11 Lotissement le Clos de l'Olivier  
34310 CRUZY (France)

<https://miellerie-abeiau.com/>

Tél : 06.43.38.16.11

Email : [contact@miellerie-abeiau.com](mailto:contact@miellerie-abeiau.com)

SIRET : 882.852.197.000.12

Numéro d'Apiculteur : A5086458

## CONTRAT DE PARRAINAGE

LE : \_\_\_\_\_, A :

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

D'UNE PART :

M/Mme

Adresse :

Téléphone :

Mail :

ET

LA MIELLERIE DE L'ABEIAÛ

Situé au 11 Lotissement le Clos de l'Olivier 34310 CRUZY

Téléphone : 06.43.38.16.11

Mail : [contact@miellerie-abeiau.com](mailto:contact@miellerie-abeiau.com)

Inscrit à l'INSEE sous le N° SIRET : 882.852.197.000.12

Avec le code APE : 0149Z

---

### BON DE PARRAINAGE

NOMBRE DE PARRAINAGE :

RUCHE(S)

RUCHETTE(S)

Dénomination de la ou des ruche(s) :

Dénomination des pots de miel\* :

POUR UN MONTAT DE :

(somme en toutes lettres)

euros

\* transmettre en PDF votre logo entreprise.

## IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES LE PARRAINAGE SUIVANT :

### Article 1 : Durée du contrat

Le contrat est établi pour une durée d'une année apicole.

Un essaim est créé à la signature du contrat, il produira du miel à partir du printemps suivant. C'est après la dernière récolte de l'année qui suit la création de l'essaim (Aout-Septembre) que La Miellerie de l'Abeiaü vous proposera la distribution de vos pots de miel.

### Article 2 : Visite de la ruche parrainée

Si le parrain désire voir sa ou ses ruches, cela pourra se faire uniquement sur **rendez-vous** en présence de l'apiculteur, selon la disponibilité, et sous l'entière responsabilité du parrain.

### Article 3 : Responsabilité

La survie des colonies reste sous la responsabilité de La Miellerie de l'Abeiaü.

En cas de disparition de la colonie, La Miellerie de l'Abeiaü s'engage à la remplacer sans changement de conditions du contrat.

### Article 4 : Frais de fonctionnement

La Miellerie de l'Abeiaü garantie tous les frais d'entretien de la ruche, du traitement vétérinaire obligatoire, de la réalisation d'un nourrissage de printemps et d'hiver, de la récolte et de l'extraction et du conditionnement du miel ainsi que la bonne tenue du registre d'élevage.

### Article 5 : Communication

S'il le désire le parrain pourra voir son nom inscrit sur le site internet de La Miellerie de l'Abeiaü. Un panneau portant le nom du « Parrain » sera apposé sur chaque ruche parrainée.

La Miellerie de l'Abeiaü s'engage à transmettre des nouvelles du ou des ruches parrainées au « Parrain » par photos, vidéos enregistrées et/ou en direct.

### Article 6 : Tarifs et conditions

La Miellerie de l'Abeiaü s'engage à partager avec le parrain une partie de la récolte de la (des) ruche(s) parrainé (s)

En cas de défauts de production (suite à un accident, une mauvaise météo...), nous serions dans l'obligation de reconduire la livraison des pots de miel manquants à l'année d'après ou à un remboursement partiel du parrainage à hauteur de **35%**.

La Miellerie de l'Abeiaü s'engage à livrer au « Parrain » gratuitement (France métropolitaine uniquement).

#### La récolte dépend des conditions météo

**80€ par ruchette** soit environ 5 pots de 500gr

**150€ par ruche** soit environ 8 pots de 500gr

- Il est établis 2 exemplaires

A la signature des présentes, le parrain s'acquittera par

Chèque ou Virement de la somme de €

**SIGNATURE DU PARRAIN :**

Ajout de la mention « Lu et approuvé » et de la date

**SIGNATURE DE LA MIELLERIE DE L'ABEIAÜ :**

Ajout de la mention « Lu et approuvé » et de la date